

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
27/04/2017

Dossier complet le :
27/04/2017

N° d'enregistrement :
2017-ARA-DP-00507

1. Intitulé du projet

Projet d'augmentation des capacités de broyage du site Granulutex.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Mr Morand

Prénom Henri

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GRANULATEX

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mr Morand Henri - gérant

RCS / SIRET

5 2 8 | 4 9 6 | 3 7 5 | 0 0 0 1 5

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Rubrique n°1	a) Installation Classée pour la protection de l'environnement soumise à Autorisation (Rubriques: 2791 et 2714)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Pour augmenter les capacités de broyage du site Granulutex, il est projeté l'installation d'un nouveau broyeur permettant de passer les capacités de production de l'établissement de 19,9 T à 70,0 T broyées par jour.

Cette évolution pourra se faire par la mise en place d'une ligne de broyage supplémentaire (passage de une ligne à deux lignes de broyage).

Aucun travaux de Génie Civil, de construction ou de démolition n'est prévu pour la mise en place de cette nouvelle ligne de broyage, qui sera implantée en extérieur.

En complément, la société Granulutex sollicite la Préfecture pour augmenter ses capacités de stockage de pneumatiques usagés et de broyats passant celles-ci de 15 000 m³ à 20 000 m³.

4.2 Objectifs du projet

Le projet aura pour objectif d'augmenter les capacités de broyage du site mais également d'élargir la gamme de production de l'établissement en réalisant des broyats de petite dimension, en complément de broyats de grande dimension produits ce jour et permettant ainsi de s'adapter à l'évolution du marché.

En complément, le projet prévoit l'augmentation des capacités de stockage de pneumatiques usagés et de broyats, passant celles-ci de 15 000 m³ à 20 000 m³.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Installation d'une ligne de broyage sans réalisation de fondation ni de terrassement et sans construction de bâtiment et démolition.

Les travaux se résumeront à une phase de montage mécanique et de raccordement électrique de la ligne de broyage.

L'augmentation des capacités de stockage de pneumatiques et de broyats n'amènent aucun travaux sur le site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les pneus arriveront sur le site à l'identique d'aujourd'hui dans des camions-bennes, issus de la collecte chez les détenteurs de pneus usagés.

Les pneus usagés seront déversés sur la chaîne de tri actuelle afin d'assurer une séparation entre les Pneus Réutilisables (PR) et les Pneus Usagés Non Réutilisables (PUNR).

Les pneus réutilisables partent à la revente et les pneus usagés non réutilisables sont broyés sur site pour valorisation ultérieure. Ces derniers seront alors dirigés soit vers le broyeur small (objet du présent dossier) soit vers le broyeur large (broyeur existant), en fonction du besoin.

Deux configurations d'implantation du futur broyeur sont à l'étude:

- La première, les deux broyeurs (nouveau et ancien) peuvent recevoir des pneus entiers. Une trémie d'alimentation servira alors à alimenter le broyeur small ou le broyeur large en fonction des besoins.

- La deuxième, le nouveau broyeur sera implanté derrière le broyeur existant, car il ne peut accepter que des pneus préalablement broyés grossièrement (pré-broyage). Une trémie alimentera alors le broyeur existant pour faire un pré broyage, ses broyats alimenteront ainsi le nouveau broyeur pour faire du small.

En sortie de broyeur, les broyats sont repris au chargeur ou tapis pour être déposés dans une zone de stockage déjà existante, en plein air, qui ne sera pas modifiée par le projet (pas d'extension prévue).

Concernant les stockages, certaines zones seront agrandies afin de permettre une capacité de stockage supérieure à celle actuellement présente.

Le projet n'impliquera pas d'évolution du trafic de camions.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Le projet fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement pour les rubriques 2791-1 (70t/j) et 2714-1 (20 000m³)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Établissement existant entièrement imperméabilisé	27 536 m ²
Pas d'extension de site ni de création de nouvelle surface imperméabilisée	
Dimensionnement de l'ensemble de la ligne de production (ancienne +nouvelle)	1 600m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

45 impasse des trembles,
ZA les Bougeries
74550 Perrignier

(Parcelles cadastrales: 2941; 2970;
3140; 3111; 3123; 3124; 3125; 3397;
3381; 3122; 3383; 3121; 3385; 3386;
3387; 3118; 3139; 3389; 3391; 3393);

Coordonnées géographiques¹Long. 06° 25' 41" E Lat. 46° 18' 26" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 64.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/snp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type 1, Forêt de Planbois borde le site en limites Sud et Nord (N°: 74030003).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est implanté à 600 m au Nord de la Zone Natura 2000 du Bas Chablais (N°: FR8201722).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de prélèvement direct dans le milieu naturel. L'alimentation en eau se fera par le réseau public. Les besoins en eau du projet sont associés à l'humidification des pneus avant broyage. Les volumes estimés sont d'environ 2,5 m ³ / jour, soit environ 635 m ³ / an (sur la base de 250 Jours travaillés)
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité sera réalisée sur une zone déjà imperméabilisée. Les eaux pluviales de voirie rejoignent le milieu naturel, en passant auparavant par un séparateur d'hydrocarbures.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase chantier ne prévoit pas de réalisation de génie civil, nécessitant la réalisation de fondations pouvant générer des matériaux à évacuer. Le projet produira des broyats de pneus valorisés dans des installations de valorisation (cimenterie - granulateur)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit uniquement la mise en place d'une nouvelle ligne de broyage. Cette ligne sera implantée dans l'enceinte de l'établissement, dans une zone où sont déjà effectuées des activités industrielles. Concernant l'augmentation de la capacité de stockage celle-ci sera réalisée en faisant évoluer certaines zones de stockage actuelles, présentes dans l'enceinte de l'établissement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'augmentation de capacité de broyage et de stockage n'engendrera pas de rejets atmosphériques, de rejets aqueux ou ne sera pas source d'émissions sonores ou lumineuse susceptible d'impacter la Zone Natura 2000 distante de 600 m du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est bordé par une ZNIEFF de type 1 en limites Nord et Sud. Les impacts associés au projet seront principalement lié à une potentielle augmentation des niveaux sonores. L'installation ne sera pas implantée en limite de site. Cette disposition limitera l'incidence sur la ZNIEFF. Il est à noter que le site est implanté dans une zone d'activités.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet implanté dans les limites de propriété Granulatex
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de stockage et de broyage des pneus n'est pas susceptible de générer des risques sanitaires. La phase de montage de la ligne de broyage n'est pas source d'impact.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet a pour objectif d'assurer le broyage sur site de pneus qui repartent actuellement entiers du site. Les pneus entiers repartent actuellement avec un chargement d'environ 13 Tonnes. A l'avenir, le chargement de broyats pourra atteindre 30 T. Le flux d'expédition est estimé en baisse d'environ 50%. Le trafic associé à la réception de pneus sera identique.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La future installation de broyage présentera des niveaux sonores. Le site étant soumis à Autorisation au titre des ICPE, les niveaux sonores en limite de propriété et les émergences seront respectées. Le site n'est à ce jour pas concerné par des nuisances sonores et est implanté dans une Zone d'Activités.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité envisagée est le stockage et le broyage de pneumatiques.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La future installation de broyage sera implantée sur des dispositifs permettant de limiter les vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de mise en place d'éclairage supplémentaire en lien avec le projet.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le broyage de pneumatiques ne générera pas de poussières volatiles. Le procédé de broyage crée des fines qui sont collectées et réinjectées dans le process. Il en sera de même pour les zones de stockage.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'humidification des pneumatiques est nécessaire avant le broyage. Les rejets aqueux seront limités par le faible taux d'humidification des pneumatiques et par l'évaporation de l'eau utilisée lors du broyage. Les rejets aqueux seront limités et rejoindront les eaux pluviales de voirie qui passent par un séparateur d'hydrocarbures. Les concentrations en Matières en suspension seront suivies.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls déchets générés sont ceux associés à la maintenance de la ligne de broyage (huiles usagées, chiffons souillés et quelques pièces métalliques). Ces déchets reprendront les circuits de tri et de traitement mis en place par Granulatex associés au broyeur présent sur le site.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas compris dans le périmètre de protection d'un site inscrit ou classé. Le site est implanté dans une Zone d'Activités. Le futur broyeur présentera des dimensions inférieures au broyeur actuellement présent sur le site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets existants à proximité (communes limitrophes) ont été recherchés via le site de la DREAL Auvergne- Rhône- Alpes. Sur l'année 2016 et le début 2017, aucun projet n'a été identifié sur ces communes.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet associé à la mise en place d'une nouvelle ligne de broyage de pneumatiques et de stockage ne générera pas d'impact sur l'air (absence de rejet).

Concernant l'eau, les besoins en eau de l'opération de broyage seront limités (environ 2,5 m3/j).

Les déchets générés par le projet seront associés à la maintenance de la ligne de production.

Les volumes et la nature de ces déchets seront limités et reprendront les circuits de tri et de traitement mis en place par la société pour sa première ligne de broyage.

Le site réalisera de manière périodique des mesures de bruit afin de s'assurer du respect des valeurs réglementaires.

L'installation sera implantée dans l'enceinte de l'établissement, éloignée des limites de propriété.

Par ailleurs, l'installation sera mise en marche entre 7h00 et 17h30 du Lundi au Vendredi.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du recensement et de l'analyse effectuée, la société Granulatex estime que le projet d'augmentation de ses capacités de broyage et de stockage de pneumatiques et de broyats peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

Par ailleurs, il est à noter que le projet fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter au titre de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

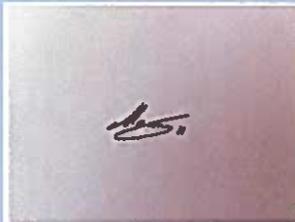
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à PERRIGNIER

le, 26/04/2017

Signature



uant sur le cadre ci-dessus



Localisation photographique des prises de vue- Avril 2017

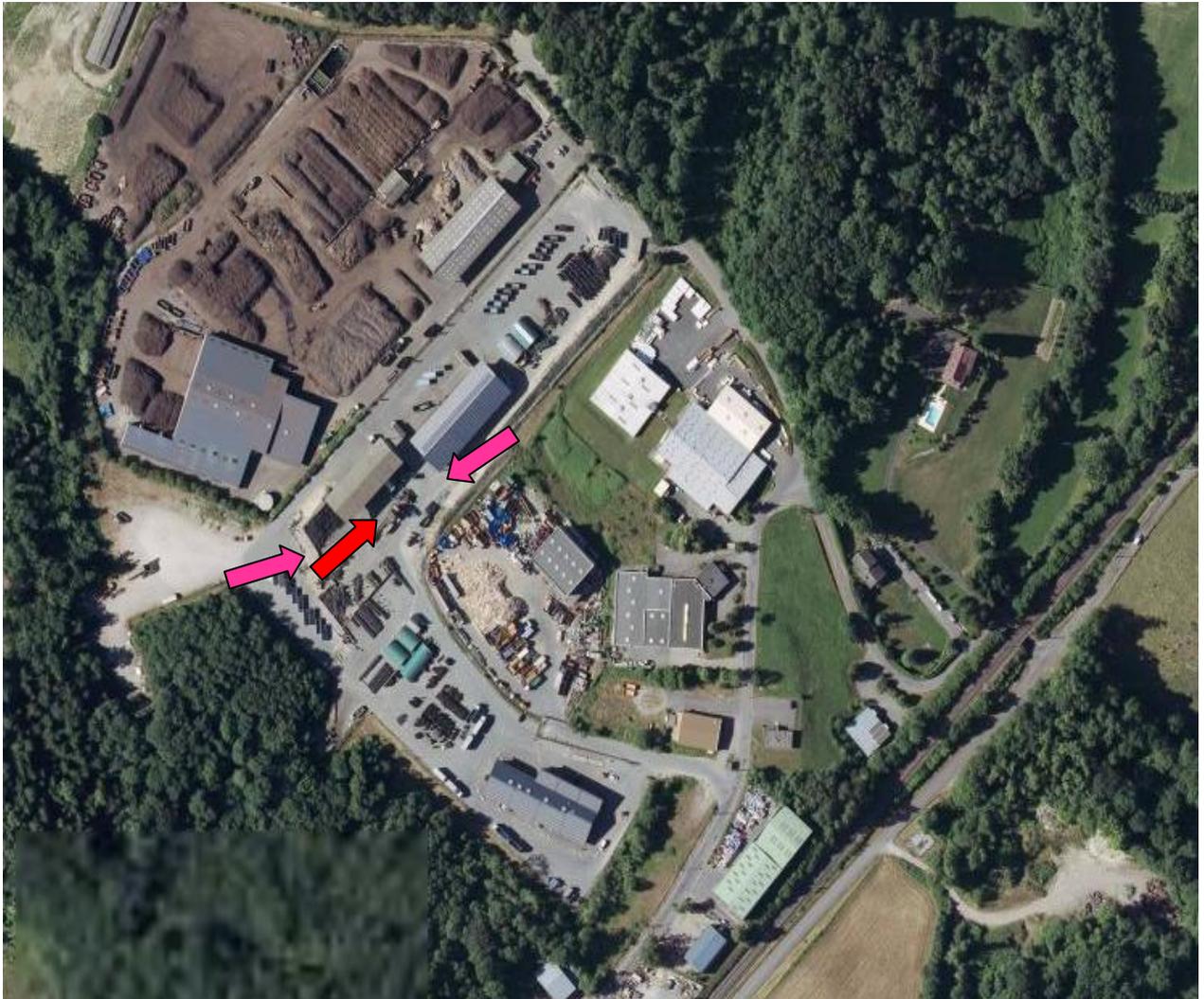


 Photo 1 : Projet dans son environnement proche.

 Photo 2 : Projet dans son environnement lointain

Photo 1 : Projet dans son environnement proche

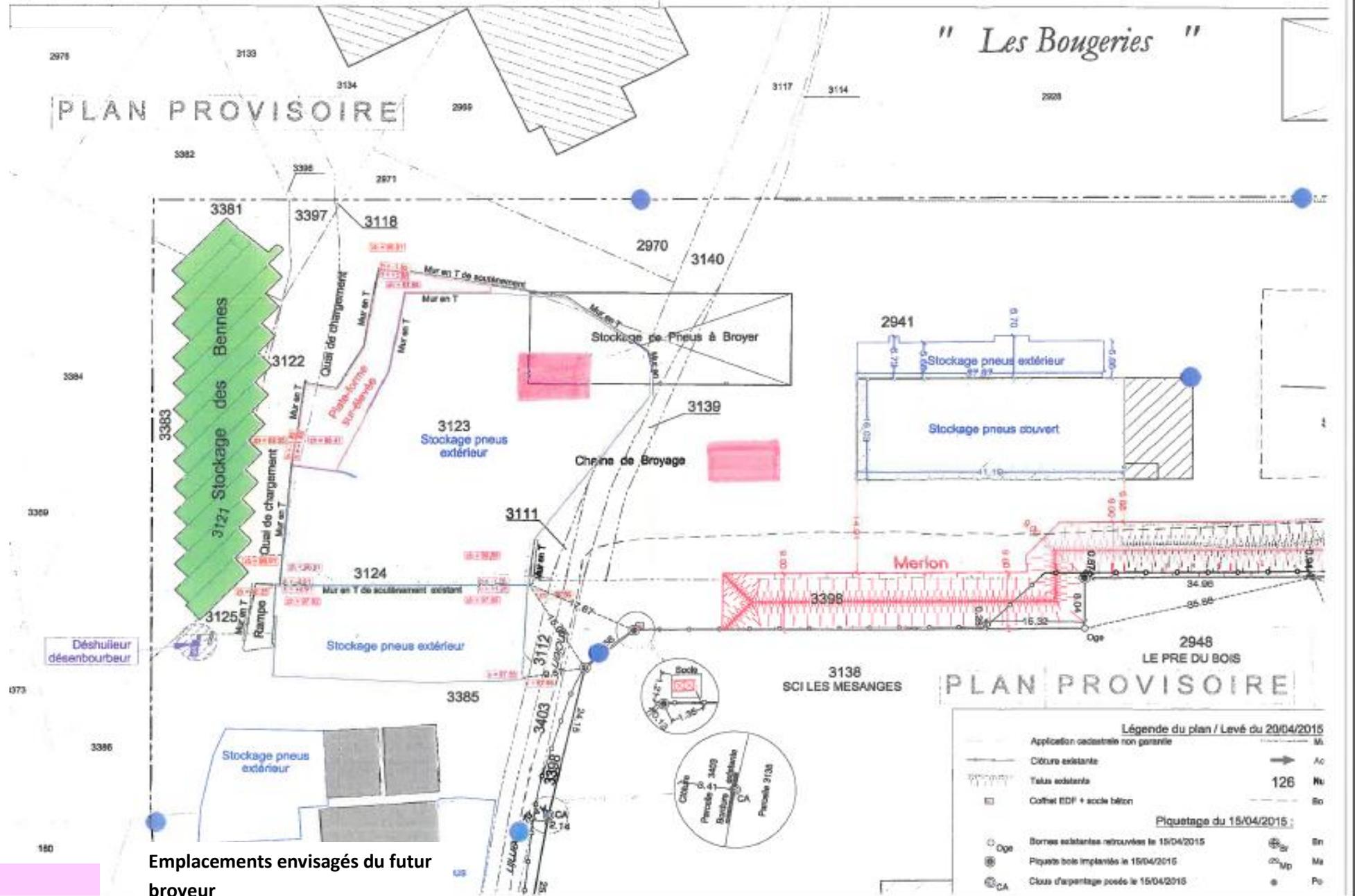


Photo 2 : Projet dans son environnement lointain



" Les Bougeries "

PLAN PROVISOIRE



Emplacements envisagés du futur broyeur



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
HAUTE SAVOIE

Commune :
PERRIGNIER

Section : B
Feuille : 000 B 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2500

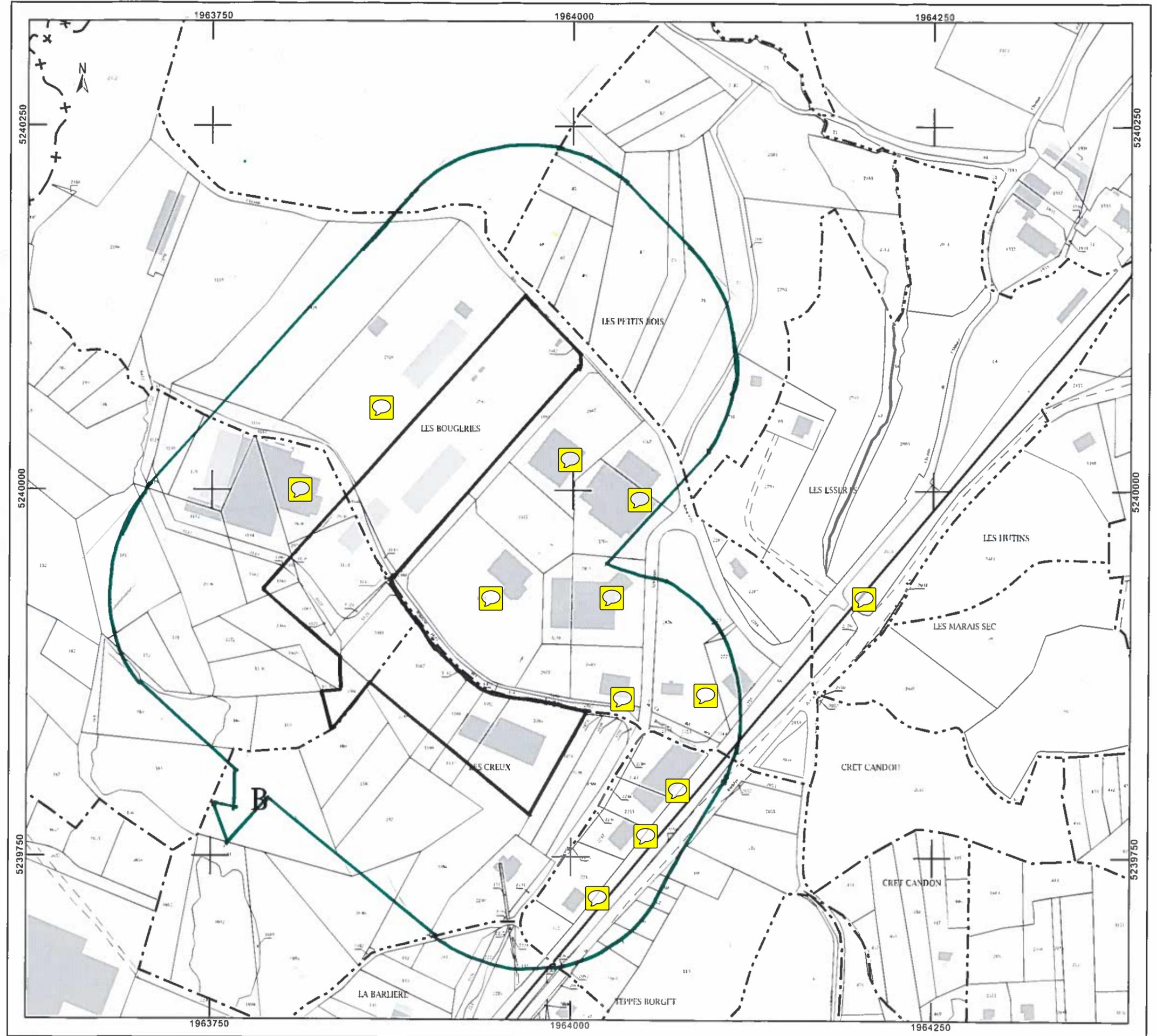
Date d'édition : 14/04/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
Bureau antenne du cadastre de Thonon les
bains
36 rue Vallon 74203
74203 THONON CEDEX
tél. 04.50.26.79.36 - fax 0450267953
bant.thonon-les-bains@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2016 Ministère de l'Économie et des Finances



NATURA 2000

Le site Granulutex n'est pas compris dans le périmètre d'un site NATURA 2000.

La zone NATURA 2000 la plus proche du site est la Zone Humide du Bas Chablais.

Référence de la Zone NATURA 2000	Nom	Surface	Localisation
FR8201722	Zones Humides du Bas Chablais	282 ha	600 m au Sud du site 1 200 à l'Ouest du site

(Source DREAL Rhône- Alpes)

